Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260708-DELIB_2026-028-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

DELIBERATION N° 2026-28
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE EN SA SEANCE DU 8 JUILLET 2026

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2026

Ont assisté en présentiel :

Conseillers territoriaux : Mesdames DULYS-PETIT Jenny, DUNON Rosalie, VALENTIN Sandra, LARGEN-Marine Yolène (suppléante de Monsieur AZEROT Bruno Nestor), Messieurs ECANVIL Jean-Claude, BEAUNOL Jean-François, LISLET Claude (suppléant de Monsieur TIRAULT Fred Michel).

Maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux : Mesdames LABORIEUX Judith, MIEVILLY Eliane, Messieurs LAGUERRE Didier, CHARLES-DONATIEN Servius, GRELET Rodrigue.

Absents : Mesdames ETIENNE-NOTTE Yannick, NORCA Stéphanie, Monsieur DUVERGER Jean-Claude.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment L 1612-12, L 3241-1 et L7211-4 ;

VU le rapport du président du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 du Service d'Incendie et de Secours de Martinique s'élève en recettes à la somme de SIX MILLIONS SIX-CENT-QUINZE MILLE HUIT-CENT-SOIXANTE-HUIT EUROS CINQUANTE-HUIT CENTIMES (6 615 868,58 €) et en dépenses à SIX MILLIONS HUIT-CENT-VINGT-CINQ MILLE QUATRE-CENT-QUARANTE-CINQ EUROS QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES (6 825 445,92 €) se répartissant comme suit :

05 96 59 05 81
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
97206 FORT-DE-FRANCE CÉDEX

En dépenses :

- Section de fonctionnement : 1 670 966,02 €
- Section d'investissement : 5 154 479,90 €

En recettes :

Section de fonctionnement : 1 670 966,02 €
Section d'investissement : 4 944 902,56 €

Section	RECETTES			DEPENSES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre : subventions d'équipement transférées	**Total des recettes**	Mouvements réels	Mouvements d'ordre : subventions d'équipement transférées	**Total des dépenses**
Fonctionnement	929 240,37 €	741 725,65 €	1 670 966,02 €	1 670 966,02 €	- €	1 670 966,02 €
Investissement	4 944 902,56 €	- €	4 944 902,56 €	4 412 754,25 €	741 725,65 €	5 154 479,90 €
Total	**5 874 142,93 €**	**741 725,65 €**	**6 615 868,58 €**	**6 083 720,27 €**	**741 725,65 €**	**6 825 445,92 €**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un contentieux auprès du Tribunal Administratif de Martinique, 12, rue du citronnier – Plateau Fofo – CS 17103 97271 SCHOELCHER.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration en sa séance le 8 juillet 2026.

Le Président du Conseil d'administration
du Service d'Incendie et de Secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS MARTINIQUE

Jean-Claude ECANVIL

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
97206 FORT-DE-FRANCE CEDEX